

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances du 2 avril 1900 a été promu au grade de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, S. Exc. le Baron Maximilien de Lyncker, Maréchal de la Maison de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Major-Général à la suite de l'armée allemande.

Ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix : M. le Baron H. K. A. d'Egloffstein, Maréchal de la Cour de S. M. l'Empereur d'Allemagne, Major-Général à la suite de l'armée allemande.

Commandeur : M. de Cabrera, Chambellan de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Par Ordonnance du 5 avril 1900, M. Jules San Remo, comptable à la Trésorerie générale, est nommé Receveur des finances, en remplacement de M. Palmaro, nommé Trésorier Général.

M. Gustave Saige, Conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco, Correspondant de l'Institut de France, est délégué pour représenter la Principauté au Congrès International d'Histoire comparée, qui se tiendra à Paris du 23 au 29 juillet 1900.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert s'est fait inscrire sur le registre déposé au domicile du colonel de Villebois-Mareuil, cet officier mort pour une idée généreuse dont la noblesse mérite d'être glorifiée.

M. le Comte Balny d'Avricourt, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince auprès le Gouvernement de la République Française, est en ce moment au Palais l'hôte de Leurs Altesses Sérénissimes. A son arrivée, dimanche matin, M. le Comte Balny d'Avricourt a été reçu à la gare de Monaco par M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chambellan, avec lequel il a pris place dans une voiture du Palais.

Dimanche, après-midi, le Ministre a fait une visite à S. Exc. M. le Gouverneur Général et à M^{me} Olivier Ritt. Il a assisté, le soir, à la représentation du théâtre de Monte Carlo avec S. A. S. le Prince Albert I^{er}.

Ce matin, à l'occasion de la présence de M. Balny d'Avricourt. Ministre plénipotentiaire de Monaco à Paris, a eu lieu au Palais un grand déjeuner auquel S. A. S. le Prince a convié les principaux fonctionnaires de la Principauté.

S. A. S. le Prince a visité récemment les chantiers de l'Hôpital et ceux du Musée Océanographique, accompagné de M. Delefortrie, inspecteur général des services d'architecture.

Nous donnons ci-après le complément du compte rendu du banquet de la Société des Régates de Monaco :

Se levant après le contre-amiral Roustan, M. François Médecin, dans une chaleureuse improvisation, dit qu'il est bien touché des paroles que lui a adressées S. Exc. le Gouverneur Général, dont la sympathie pour la Société des Régates de Monaco se manifeste en toutes circonstances. Au nom du Comité et de tous les membres de la Société, il exprime une vive gratitude pour le Ministère de la Marine, pour M. le Vice-Amiral Commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, pour le distingué contre-amiral Roustan et pour les vaillants officiers qui rehaussent cette fête de leur présence, pour M. Glaize, Consul de France, si dévoué aux intérêts de la Principauté. Il remercie tous ceux qui ont bien voulu prêter leur concours à l'organisation des courses de cette année, présidents, comités et membres des différentes Sociétés nautiques et des Sociétés locales, regrettant seulement l'absence, pour cause d'indisposition, de M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, toujours prêt à subvenir généreusement à tous les besoins et à donner à toutes les fêtes un éclat et un cachet d'élégance hautement reconnus. Il souhaite santé et prospérité à tous les yachtmen présents et absents et il termine en levant son verre en l'honneur de la famille Princière de Monaco, dont la haute sollicitude est acquise à toutes les bonnes volontés et inspire la reconnaissance générale.

Répondant au nom des diverses Sociétés nautiques du littoral, M. Pilatte s'exprime ainsi :

Si je prends, Messieurs, la parole après les aimables orateurs que nous venons d'entendre, cela tient non pas à ce que j'ai précisément un toast à porter, mais plutôt un acte de contrition à faire. Vous savez que le calendrier de nos Régates est fixé chaque année par un Congrès des Sociétés nautiques et que chacune ensuite tient à honneur de se conformer, pour la fixation des siennes, à la décision prise. Eh ! bien, je suis obligé, coûte que coûte, d'en convenir, le Club Nautique a été cette année bien coupable et ne s'est pas conformé à ce qui avait été convenu ; il a donné aujourd'hui, en même temps que vous, sa journée de Régates. Je m'en frappe la poitrine et en fais mon *mea culpa*. Et cependant je suis sûr que votre aimable Président, qui me regarde d'un œil sévère, m'accordera l'indulgence plénière quand je dirai la raison qui nous a fait commettre notre crime. Vous le savez, M. le Vice-Amiral Fournier ne pouvait pas conserver son escadre dans nos eaux jusqu'au 8 avril, date de nos Régates à l'aviron ; force donc était d'avancer cette date. Si nous avons péché c'est donc par amour pour la marine militaire !

Après le confiteor, les remerciements, car je ne veux pas oublier ceux que nous devons à la Société des Régates de Monaco pour le prêt gracieux qu'elle nous a con-

senti d'une yole à huit, grâce à laquelle nos fervents de l'aviron vont récolter, nous l'espérons, de nouveaux lauriers. C'est là un témoignage de la constante harmonie et de la cordiale amitié qui unissent les deux Sociétés ; je lève donc mon verre, Messieurs, en l'honneur de votre sympathique président M. Médecin et je fais des vœux pour que cette harmonie et cette amitié subsistent impérissables comme l'azur de notre ciel et le saphir de notre mer.

M. Glaize, Consul de France, clôt la série des toasts. Nous sommes heureux de reproduire le résumé de son véritable discours, annoncé dans notre précédent numéro.

Après s'être associé aux sentiments que le Gouverneur Général a éloquentement exprimés ; après avoir adressé à M. l'amiral Roustan les chaleureux remerciements de la Colonie française qui salue en lui un des meilleurs serviteurs du pays et des plus dignes chefs de la marine nationale, M. Glaize propose aux convives de lever leur verre en l'honneur d'un navire dont la destination a un caractère très exceptionnel et qu'entouraient, à côté du croiseur le *Galilée*, il y a quelques heures, les nombreux bateaux qui emplissaient la rade de Monaco.

Ce navire n'est pas au service d'un sport aussi noble qu'utile, ni à celui des luttes guerrières : il inaugure la marine de la science, la navigation des investigations de l'esprit humain. J'ai nommé la *Princesse-Alice*, le yacht de S. A. S. le Prince de Monaco.

Le port d'Hercule où il est ancré est le plus ancien de ceux qu'a ennoblis l'histoire dans la Méditerranée occidentale ; nous admirons aujourd'hui sa grâce élégante entourée de villas joyeuses. Il apparaissait à l'antiquité classique, dans les vers de Lucain ou de Stace comme un cirque redoutable, dans un site sauvage que dominaient des Alpes menaçantes. La beauté des lieux change avec les phases de l'humanité.

Ce port a vu bien des départs dont le souvenir reste mémorable. Les amiraux phéniciens y ont organisé sans doute des fêtes nautiques analogues à celle que nous célébrons aujourd'hui. César s'y est embarqué. On y a salué le départ du plus grand marin du XIII^e siècle, Regnier I^{er} de Monaco, allant remporter une éclatante victoire sur la grande flotte flamande. C'est d'ici que sont partis pour l'Amérique, à la suite des Colomb et de Magellan, les anciens navires monégasques dont l'éminent historien de Monaco a honoré le souvenir et qui dorment leur dernier sommeil sous la dalle de l'ancienne cathédrale qui porte l'inscription : *Ex orbe novo reditor*, retour du nouveau monde ! Ce sera un glorieux souvenir de plus pour cette rade illustre de revendiquer le navire que pousse au loin, des braises des tropiques aux glaces du Spitzberg, les conquêtes scientifiques qui rapprochent les peuples et honorent l'humanité.

Ce vaisseau devient l'instrument infatigable et fécond qui empira de richesses nouvelles le monument hardi, qui élève déjà au-dessus des flots un mur d'une hauteur majestueuse, ce Musée océanique orné de tant de découvertes enlevées aux vagues de l'Océan ou arrachées de ses profondeurs !

Ce navire remplit aussi une mission diplomatique d'un nouveau genre. Il a préparé les bases d'une entente des grandes nations maritimes pour l'établissement aux

Agores, un de ses voyages ordinaires, d'une nouvelle station météorologique dont on ne saurait exagérer l'importance puisque seule elle peut donner une probabilité voisine de la certitude aux prévisions du temps si nécessaire à l'agriculture comme à la navigation. On a eu jusqu'à ce jour des conjectures. Elles peuvent devenir des prophéties !

Ce vaisseau est au service du plus grand des Empires. Quelle est la nation dont le territoire peut être comparé à celui de l'Océan ? L'élévation des plus hautes Alpes de la terre reste inférieure à la mesure des abîmes de la mer.

Et il a eu, cet heureux et noble vaisseau, un autre et précieux privilège : il a un nom qui éveille la pensée du culte le plus noble de l'art et de la grâce la plus exquise. Il ne représente pas seulement l'intrépidité scientifique ; il est aussi le symbole de la Souveraine bonté !

N. B. — A la neuvième ligne du toast, reproduit dans notre précédent numéro, de S. Exc. le Gouverneur Général, lire, au sujet de M. François Médecin : UN DES AUTEURS du très remarquable projet de pavillon.....

S. Exc. le Gouverneur Général a reçu des mains de M. le docteur Lavagna, président du Comité Italien de Bienfaisance pour 1900, la somme de 500 francs prélevée sur le rendement de la fête donnée le 1^{er} mars et qui doit recevoir les destinations ci-après :

Au Bureau de Bienfaisance 200 fr.
A l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul. 200 »
A la Communauté des Sœurs de Bon-Secours. 100 »

En accusant réception de ces dons généreux, le Gouverneur Général a chargé le docteur Lavagna de féliciter le Comité pour la bonne organisation de sa fête et d'adresser à tous les donateurs, au nom des malheureux, les remerciements mérités par le charitable emploi des fonds recueillis.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jacques Eymin, Consul Général de Monaco à Marseille depuis le 15 avril 1897, et antérieurement Vice-Consul à la même résidence depuis 1885.

M. Eymin était Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles et de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, et Officier de l'Ordre du Libérateur de Vénézuéla.

Nous ne pouvons que joindre les nôtres aux augustes et nombreux témoignages de condoléance adressés à sa famille.

M. André, Consul de 2^e classe à la Plata, a été chargé du Vice-Consulat de France à Vintimille et San Remo, en remplacement de M. Tamburini, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères.

M. Charles Tamburini fils a été nommé élève chancelier au Consulat de France à Milan.

Un service anniversaire pour le repos de l'âme du très regretté M^{re} Ramin, Curé de la Cathédrale, a été célébré en cette église jeudi dernier, à 10 h. Tout le clergé de la Principauté et un grand nombre de fidèles y assistaient.

Le tirage de la Loterie des Dames de Saint-Maur, au profit des enfants pauvres, a eu lieu mardi dernier 3 avril. L'élite de la société monégasque assistait à cette séance que Mademoiselle Odile de Richelieu a bien voulu présider.

Avant le tirage, on a fort admiré l'exposition des lots dont plusieurs étaient véritablement charmants. Ajoutons que le plus grand nombre de ces lots était l'œuvre des Dames de Saint-Maur et de leurs anciennes élèves.

Des monologues et des chants interprétés par les élèves ont été très applaudis et on a particulièrement remarqué le compliment final, un petit chef-d'œuvre de délicatesse, de brièveté et de goût.

De grandes fêtes auront lieu au Sanctuaire de Notre-Dame de Laghet les 16, 17, 18 et 19 avril,

à l'occasion du couronnement de la Vierge. De nombreux prélats assisteront à cette cérémonie qui sera des plus brillantes et attirera une foule considérable d'étrangers au pittoresque et célèbre monastère de Laghet.

Le théâtre de Monte Carlo ne chôme pas et à peine s'est clôturée de la magnifique façon que l'on sait, par la création de *Renald d'Arles*, la grande saison d'opéra, donnée sous le haut patronage de Leurs Altesses, que voici une nouvelle et charmante série de spectacles qui commence. Cette série composée de ballets richement montés et de petites comédies interprétées avec le concours d'artistes de Paris, s'est ouverte samedi soir par un très beau divertissement chorégraphique *Halte de Cavalerie*, en lequel reparurent les merveilleux protagonistes du Ballet Impérial de Saint-Petersbourg dont le succès fut si considérable lors des récentes fêtes de charité données au profit des blessés boers et anglais, puis du bénéfice de la caisse du Comité de bienfaisance de la Colonie française. Ce succès, M^{lles} Legnani et Préobrajenska, MM. Bekefy, Ivanoff et Kiacht, ainsi que tous leurs camarades encadrés dans le corps de ballet dirigé par M^{me} Gedda, l'ont retrouvé non moins complet et non moins chaleureux au cours de ce joli ballet *Halte de Cavalerie* qui, depuis samedi, tient l'affiche du Casino, à la vive satisfaction des habitués de notre théâtre.

Pour compléter le spectacle, nous eûmes samedi et dimanche, le *Maître d'École*, vaudeville du vieux répertoire français qui fut un amusant prétexte de revoir sur notre scène l'inénarrable comique M. Baron, du théâtre des Variétés.

A ce vaudeville a succédé hier soir le délicat spectacle que nous offrirent trois des meilleurs artistes de la Comédie Française, MM. Georges Berr, Raphaël Duflos et M^{lle} J. Bertiny.

Ces deux derniers nous dirent, avec leur art consommé, la belle *Nuit d'Octobre* d'Alfred de Musset et quant à M. Georges Berr, il fut la joie de la soirée avec un choix de monologues en l'interprétation desquels le distingué sociétaire est passé maître.

La série des conférences littéraires se poursuit brillante et variée, au Palais des Beaux-Arts.

Nous avons eu ces jours derniers le grand plaisir d'entendre deux fois, mercredi et vendredi, M. Hugues Le Roux, dont le charme oratoire, le style admirable et la facilité d'improvisation ont émerveillé ses nombreux auditeurs. L'éminent conférencier parisien a successivement parlé des Hommes et des Femmes d'aujourd'hui, émaillant ses aperçus psychologiques de fines et spirituelles anecdotes. Son succès a été considérable et nous sommes heureux d'y applaudir à notre tour.

Samedi, ce fut M. Alfred Mortier qui, en une causerie scientifique à laquelle un public d'élite a bien voulu faire le meilleur accueil, traita de la « Force Psychique et de l'au-delà ».

Enfin, annonçons les prochaines conférences de notre distingué confrère parisien, M. Jules Bois, qui a choisi pour sujet de sa causerie « La Révolution des Femmes et la Société future », et de M. Gustave Larroumet, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, qui parlera sur « Napoléon ».

Le seizième Concert International consacré aux œuvres symphoniques de l'école Allemande a obtenu un très vif succès. En dehors de l'intérêt que présentaient les belles œuvres classiques inscrites au programme, on y a en effet applaudi un des premiers violonistes de ce temps, M. Hugo Herman qui a ravi la nombreuse assistance par l'incomparable maestria avec laquelle il a d'abord interprété un *Concerto* de Beethoven, puis exécuté une scène de la *Czarda* de Jenő Hubay hérissée de difficultés. L'habile virtuose allemand a été longuement fêté et a dû bisser son dernier morceau qui lui a valu une ovation.

A la même séance, se fit entendre une jeune cantatrice, M^{lle} Jane Forest dont la jolie voix de soprano fut fort applaudie.

La salle était comble comme aux plus beaux jours de la saison.

Dans son audience du 3 avril courant, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Bellanger Henri, né à Fort-de-France (Martinique) le 10 mars 1892, journalier, sans domicile fixe, à 2 mois de prison et 50 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Quatrième Série

Le *Prix de Larvotto* qui a eu lieu mercredi dernier, a réuni 24 tireurs. Les première et deuxième places ont été gagnées par MM. Galletti et Ker, 10/10, qui partagent 1,400 fr.; la troisième place a été pour M. Thorne, 9/10, gagnant 240 fr. Les autres poules ont été gagnées par MM. Cavaleri, Harrison et R. Gourgaud.

Le *Prix de Clôture* a réuni, samedi dernier, 37 tireurs. Premier, M. Hans Marsch, 8/8, gagne 7,610 francs et la médaille d'or ; les deuxième et troisième places ont été pour MM. R. Gourgaud et Ker, 7/8, partageant 4,350 francs ; quatrième, M. Robinson, 10/11, gagne 1,055 francs.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Harrison et Erskine.

Concours au sanglier (2^e série). — M. Herculani, 42 points, premier ; M. le comte Vois, 42 points, deuxième ; M. Roberts, 40 points, troisième.

Concours au pistolet. — M. Barrier, 44 points, premier ; M. Gauthier, 43 points, deuxième ; M. Asti, 39 points, troisième.

Jeudi 12 Avril 1900, à 2 heures et demie

CONCERT SPIRITUEL

sous la direction de M. Léon JEHIN
avec le concours de M^{me} DESCHAMPS-JEHIN, de l'Opéra
et des CHŒURS du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET

- La Grande Pâque Russe* (1^{re} audition)... Rimsky-Korsakow.
(Ouverture sur des thèmes Russes).
- Ave Maria* (transcription pour saxophone). Cherubini.
M. SAINTE-MARIE.
- Air de Marie-Magdeleine*..... Massenet.
Madame DESCHAMPS-JEHIN.
- Mors et Vita « Judex »* (avec les CHŒURS). Gounod.
- Rédemption*, fragment symphonique..... Cés. Franck.
- A. *Crucifixus*, de la Messe solennelle.... Rossini.
- B. *Air du Messie*..... Haendel.
Madame DESCHAMPS-JEHIN.
- Parsifal* (2^e tableau du 1^{er} acte)..... R. Wagner.
(Grande scène religieuse, traduction de M. Ernst).

Voici le programme de la musique religieuse qui sera exécutée à la cathédrale de Monaco, le Vendredi-Saint, aux trois heures d'agonie, et le jour de Pâques :

- 1. *Crucifix* (duo pour ténor et basse)..... Faure.
MM. Boggiano et Arnaud.
- 2. *Dimittite Colpe reo* (solo pour soprano)..... Rossi.
M^{lle} Orenge.
- 3. *Cujus animam* (solo de ténor)..... Rossini.
- 4. *Mulier* (duo pour soprano et ténor)..... Dubois.
M^{lle} Orenge et M. Boggiano.
- INTERMEZZO (adagio pour clarinette-basse)..... F. Bellini.
M. Sainte-Marie.
- 5. *Pro peccatis* (solo de basse)..... Rossini.
M. Huguet.
- 6. *Fac ut, cavatine* (solo de contralto)..... Id.
M^{me} Frings.
- 7. *Tenebræ factæ sunt* (solo de soprano et chœur). Alignani.

JOUR DE PAQUES

- Kyrie, Gloria et Credo* de la Messe célèbre
en fa à 3 voix d'hommes..... J. M. d'Archambaud.
Soli : MM. Boggiano et Huguet.
- Sanctus* (solo de soprano)..... G. Vuidet.
M^{lle} Orenge.
- O Salutaris* (solo et chœur avec accompagnement de saxophones)..... Pacchiaudy.
M. Huguet.
- Agnus Dei* (solo de contralto)..... Beethoven.
M^{me} Frings.
- Domine salvum* (orchestre et chœur)..... Gounod.
- Sortie Solennelle* (orchestre seul)..... F. Bellini.

LE SOIR AUX VÊPRES, SALUT SOLENNEL

Lettre de Paris

Paris, 9 avril 1900.

On vient de vendre au mobilier de l'Etat les épaves du trop célèbre Fort Chabrol : comme cela paraît déjà loin de nous, ce siège héroï-comique si peu en harmonie avec notre correction incolore, avec notre existence sans fantaisie. Je crois bien que depuis le jour lointain déjà où l'on adjugea la fameuse « malle à Gouffé », les vieux hangars de la rue des Ecoles n'avaient pas donné asile à une pareille affluence :

La cérémonie eut lieu dans la cour d'entrée, tout à fait transformée, pour la circonstance. Les bancs, les ferrailles, les kiosques boiteux, les vieux débris avaient été soigneusement enlevés. Le décor se complétait d'un monceau de sacs, où avaient dû aller s'engouffrer les derniers « embaras ».

Et tandis que quelques marchands privilégiés avaient pu s'installer sur une double rangée de chaises, devant la table du conservateur investi pour la circonstance de l'autorité du commissaire priseur, le public — où l'on remarquait un acquitté de la Haute-Cour, plusieurs anciens « enfermés » du « fort », des bouchers de la Villette et un certain nombre d'amis personnels de Jules Guérin, — s'était casé au petit bonheur sur des échelles, des caisses, des tables. Des curieux, même, avaient grimpé aux colonnes supportant la toiture. Bref, ce fut, dans le bâtiment, une grande « première ». Et n'eût été l'absence du catalogue, on ne serait presque cru à « l'Hôtel ».

Mais cette omission n'empêcha ni la chaleur, ni la sincérité des enchères ; et pour qu'il n'y eût pas d'erreur sur la marchandise, le « commissaire priseur » avait eu soin de faire exposer sur des tables les fameuses « épaves ».

Il y avait là des mousquetons, des carabines Winchester, un lot de revolvers, deux yatagans, un couteau de chasse, six épées de combat, des cannes plombées, une échelle de corde. Et, somme toute, il aurait fallu de la bonne volonté et surtout un rude estomac pour lutter victorieusement, avec ces seules armes, contre un assaut donné en règle par la troupe.

Néanmoins, c'est à croire qu'aux yeux du public, la qualité remplaçait avantageusement la quantité, si l'on en juge par l'emballage des amateurs.

Un arc et deux flèches ont été adjugés 10 francs ; la cordelette munie d'anneaux qui servit au ravitaillement a trouvé acquéreur à 70 francs.

Un amateur, qui aime sans doute à collectionner les outils, paya 40 francs un maillet, une hache, un ciseau à froid, une lime, un vilebrequin et un marteau ayant servi aux « assiégés ».

Un kilo de café, saisi dans le fort, a trouvé acquéreur à 5 francs ; une montre en nickel a été adjugée à 20 francs.

Cinq sagaies, chèrement disputées, ont fini par aller rejoindre, pour 105 francs, l'échelle de corde du marchand de bibelots, et aussi le yatagan, que cet accapareur s'est « envoyé » pour la somme de 62 francs.

Au total, la vente a rapporté 3,914 fr. 50, chiffre qui réjouira certainement Jules Guérin, quand il le connaîtra.

Les mauvaises langues disaient que c'était là la meilleure opération qui se rattachât à l'histoire du fort Chabrol. Mais empressons-nous de dire que tout le monde n'était pas de cet avis.

* * *

Où commence la folie ? Où s'arrête la raison ? Quand un criminel mérite-t-il d'être puni pour ses actes et quand convient-il seulement, ceux-ci devant de toute évidence être toujours suivis de mesures ayant pour effet d'en empêcher le renouvellement possible, de le placer simplement dans l'impossibilité de nuire ?

Telle est la question fort grave qui a été soulevée à l'Académie de médecine par la présentation faite par M. Laborde, en son nom et en celui de ses collaborateurs, MM. Manouvrier, Papillaut et Gellé, d'une fort remarquable « étude psycho-physiologique médico-légale et anatomique sur Vacher ».

Il est à remarquer tout d'abord, en effet, que la vie de Vacher peut se répartir en deux périodes : celle d'avant les crimes, et celle durant laquelle il a accompli ses divers meurtres.

Or, durant la première, tous les médecins, tant civils que militaires, qui ont eu à s'occuper de Vacher ont été unanimes à le considérer comme un être irresponsable. Pour la seconde, en revanche, se basant sur ce que ses actes criminels sont accomplis avec préméditation, qu'ils paraissent conscients et qu'ils sont tous exercés de façon systématique, les experts ont cru devoir admettre la pleine responsabilité.

Mais peut-on admettre cette façon de voir ? En d'autres termes, est-il possible que Vacher, après avoir été un fou dangereux, soit devenu tout à coup un individu normal

auquel l'on pouvait à juste titre appliquer une peine de droit commun ?

Assurément non, et si les experts l'ont admis, c'est qu'ils se sont laissé influencer dans leurs appréciations par les circonstances particulièrement horribles des crimes commis par Vacher ?

L'examen anatomique du cadavre de Vacher n'a point apporté tous les éléments démonstratifs que l'on aurait pu espérer de ses tares psychiques.

Le cerveau de Vacher, chose stupéfiante, était constitué comme ceux des individualités supérieures, par des circonvolutions nombreuses, dont certaines, la troisième circonvolution frontale, en particulier, faisait, au prime abord, songer au cerveau de Gambetta.

En somme, il ressort de cet examen que si le substratum organique de Vacher eût été normal, il eût pu être un homme de talent au lieu du misérable criminel qu'il est devenu.

Ce qui démontre que la science psychique est encore dans un état bien rudimentaire, car l'explication qui précède rappelle vaguement celles que Molière prêta à ses médecins : « Et voilà pourquoi votre fille est muette. »

* * *

Au vernissage :

Où déjeune-t-on ? Telle fut cette année la question du jour, depuis que le Salon est rue de Breteuil.

Et pendant la visite du Président de la République j'entends causer entre eux deux maîtres de l'art contemporain :

— On vous verra demain, mon cher ? dit le premier.

Eh ! non ! que voulez-vous faire à ce vernissage ?... On ne sait pas où l'on déjeune.

Le public habituel de ce genre d'inauguration s'était assurément fait la même remarque, si bien que, contrairement aux habitudes accoutumées, il n'est arrivé que très tard.

A midi, quelques couples se risquent au buffet du Salon. L'ombre y est un peu fraîche. Les artistes, courageux comme à l'ordinaire, se dispersent dans les restaurants du voisinage.

Tanzi, le maître paysagiste, cueille au passage le commandant Chassériau et lui dit :

— Mon cher, j'ai pris le « tuyau » hier... Il y a aux environs une bonne maison...

Et les deux amis s'en vont vers la table promise.

Cependant, au jardin de la sculpture, des ménages intrépides font bon cœur contre mauvaise fortune. Ils se sont astreints à déguster des sandwiches sur les bancs de repos.

Et, peu à peu, les toilettes arrivent, portées par nos plus sveltes Parisiennes. Comme toujours, l'élément théâtral arrive en premier. M^{lle} Cléo de Mérode arbore, en tête, sa coiffure botticellienne. Elle occupe le centre d'un groupe aux pieds de la statue de Vital-Cornu, une œuvre intitulée *Nubile*, et dont la pose quelque peu serpentine fait songer à la « Danseuse » de Falguière.

Voici plus loin M. Guillemet, obligeant cicérone ; il conduit une caravane d'amis vers les meilleures choses du Salon. Bien que les visiteurs soient déjà en nombre, les salles de peinture paraissent un peu vides.

Puis, troublant le silence teinté d'ennui de ce Salon, aux efforts d'art si rares, voici qu'un mouvement se produit dans le jardin de la sculpture.

Une main mignonne a déposé, sur le socle de la statue de Déroulède, de Lucien Palley, une immense gerbe d'œillets rouges, fleurs boulangistes. Ce bouquet truculent est lié d'un ruban tricolore sur lequel sont imprimées en or trois lettres fatidiques : L. D. P.

L'on en glose.

— Ça veut dire : Loin du Pays, murmure un voisin.

Les visiteurs s'amassent en foule autour de cette manifestation.

Pour clore l'incident, un employé de l'administration emporte le bouquet au magasin des accessoires du Salon.

Voilà de quoi alimenter les parlottes du jardin. Ça fait d'ailleurs deux sujets de conversation. L'autre, c'est l'enlèvement de la statue de M. Moreau-Vauthier, qui va, par ordre ministériel, descendre du sommet de la porte monumentale de l'Exposition.

Il est maintenant deux heures. Le tout-Paris ayant déjeuné n'a pas hésité un seul instant à faire le voyage de la place de Breteuil. Ce match annuel de toilettes est, tout comme le Grand-Prix de la première de l'Hippique, une obligation à laquelle les Parisiennes ne peuvent se soustraire. L'après-midi a donc été très animée et, bien que privé d'œuvres sensationnelles, le Salon de 1900 aura, au moins le jour de son vernissage, possédé l'assistance riche, élégante, froufroutante et nombreuse nécessaire au maintien de la tradition.

Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai des œuvres exposées.

S. L.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire convoquée pour le 3 Avril courant ne peut avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le **Vendredi 20 Avril**, à deux heures de relevée, au siège social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1899-1900.

Rapport des Commissaires.

Approbation des comptes, s'il y a lieu.

Fixation du dividende.

Résolutions diverses sur les propositions contenues dans le Rapport du Conseil d'Administration.

REMERCIEMENTS

La famille BLANCHY remercie toutes les personnes qui ont bien voulu assister au service funèbre célébré samedi 7 avril, pour le repos de l'âme de leur regretté

Monsieur Nicolas BLANCHY

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 8 Avril 1900

NICE, yacht à vap. <i>Ariès</i> , angl., c. E. Hore,	sur lest.
MENTON, yacht à vap. <i>Aldebaran</i> , angl. c. Richard,	id.
NICE, yacht à voiles, <i>Walkyrie</i> , fr., c. Onéglià,	id.
Id. yacht à vap. <i>La Belle-Sauvage</i> , angl., c. Géo Liddllo.	id.
MENTON, yacht à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	id.
BASTIA, yacht à vap. <i>Veglia</i> , autrichien, c. E. Stroëll.	id.
CANNES, yacht à vapeur <i>Nahma</i> , américain, c. Géo Harven,	id.
MARSEILLE, cutter <i>Michel</i> , fr., c. Cherblanc,	briques.
TORRE SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. De Dominici,	charbon.
Id. b. <i>Tre Cognate</i> , ital., c. D'Alpino.	id.
MENTON, br.-goël. <i>Caterina</i> , monégasque, c. Brigliano,	vin.
CANNES, b. <i>Virginie</i> , fr. c. Brun,	sable.

Départs du 1^{er} au 8 Avril

NICE, yacht à vap. <i>Ariès</i> , angl., c. E. Hore.	sur lest.
MENTON, yacht à vap. <i>Aldebaran</i> , angl., c. Richard,	id.
NICE, yacht à vap. <i>Belle-Sauvage</i> , angl., c. Géo Liddllo,	id.
MENTON, y. à vap. <i>Gabrielle</i> , fr., c. Ricord,	id.
VILLEFRANCHE, y. à vap. <i>Veglia</i> , autrichien, c. E. Stroëll,	id.
NICE, yacht à voiles, <i>Walkyrie</i> , fr., c. Onéglià,	id.
CANNES, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	id.
Id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr. c. Gandillet,	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	id.
Id. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Casimir,	id.
Id. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Dalbéra,	id.
MARSEILLE, goëlette, <i>Providence</i> , fr., c. Giuliani,	id.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal, 2.

Administration des Domaines de S. A. S.

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des Articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent, enregistré.

L'administration des domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son Receveur, M. Joseph PALMARO, demeurant et domicilié à Monaco, a acquis de M. Auguste-Marie-Raphaël NEPLE, capitaine au septième régiment d'Infanterie de Marine, demeurant à Saintes (Charente-Inférieure) rue Saint-Viviers n^o 19.

Une parcelle de terrain de forme irrégulière d'une contenance de cinq mètres carrés, cinquante décimètres carrés, à prendre dans une plus grande propriété située

à Monaco, quartier des Salines, portée au plan cadastral sous le n° 55 bis de la section A.

Cette acquisition a été faite à raison de cent francs par mètre carré, moyennant le prix principal de **Cinq cent cinquante francs**.

Les personnes ayant sur l'immeuble sus-désigné des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans la quinzaine de la transcription au bureau des hypothèques de Monaco où le contrat sus relaté a été transcrit le cinq mars mil neuf cent. Vol. 71, n° 17, et inscrit d'office le même jour. Vol. 20, n° 28.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels sur cet immeuble, elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Pour extrait :

L. VALENTIN.

EXTRAIT

en conformité des articles 49 et 50 du Code de Commerce

Suivant acte sous seing-privé en date, à Monaco, du premier avril courant, enregistré, MM. Charles LAUCK, Emile MULLER et Jean BARRAL, tous les trois fabricants d'eaux gazeuses, demeurant à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'entrepôt et la vente des eaux minérales, la fabrication et la vente des eaux gazeuses et la vente de toutes boissons, vins et spiritueux.

Cette Société a été contractée pour seize années et sept mois, à compter du premier avril courant.

La raison sociale sera « **Müller, Lauck et Barral** ». Chacun des associés pourra faire usage de la signature sociale, mais elle n'obligera la Société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous les billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

La Société prend pour titre « **Société des Boissons gazeuses et eaux minérales de Monaco** », avec sous titre « **Brasserie du Littoral** ».

Le siège de la Société est à Monaco, rue Louis, n° 11, avec succursale rue Florestine, n° 1, à la Condamine.

Le capital social est fixé à cent cinquante-sept mille cinq cents francs, apportés par tiers par chacun des associés en marchandises, matériel et ustensiles de commerce.

En cas de décès de l'un ou de deux des associés avant l'expiration du terme fixé pour la durée de la Société, les héritiers et représentants de l'associé décédé deviennent commanditaires pour le montant des droits de leur auteur dans la Société, et le ou les associés survivants restent seuls gérants responsables.

Pareil extrait a été déposé ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur, conformément à la loi.

Monaco, le dix avril mil neuf cent.

Pour extrait :

E. MULLER, Ch. LAUCK, J. BARRAL.

Cabinet de M^e Lucien BARBARIN, avocat à Monaco, rue Albert, n° 7, villa Mathilde.

VENTE sur surenchère du sixième après Saisie Immobilière D'UN TERRAIN

sis à MONACO, au lieu dit La Costa, quartier de Monte Carlo

L'adjudication aura lieu le mardi vingt-quatre avril 1900, à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice.

Désignation :

L'immeuble en vente se compose d'un terrain sis au lieu dit La Costa, circonscription de Monte Carlo, ayant à peu près la forme d'un triangle, d'une superficie de deux cent soixante mètres carrés, vingt décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 484 de la section B, et tenant du nord-est à la route de Menton, de l'ouest à M^{me} Briguiboul, et du midi à la ligne du Chemin de Fer.

Faits et procédure :

En suite d'une saisie immobilière pratiquée à la requête de dame Jeanne-Geneviève ARDOIN, épouse de M. Louis NOLETTE, lieutenant au 7^e bataillon de chasseurs alpins, et ce dernier pour tous effets de droit, demeurant ensemble à Antibes.

« Ladite dame agissant comme seule et unique héritière de Michel-Prospér ARDOIN, et de Cécile GUYAR-DET, ses père et mère décédés. »

Pour lesquels domicile est élu à Monaco en l'étude de M^e BARBARIN, avocat ;

Contre :

Dame Julie-Collecte PATRIARCHE, veuve de sieur Louis-Hyppolyte LAPEYRE, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Malakoff, villa du Redon ;

Suivant procès-verbal de BLANCHY, huissier à Monaco, en date du vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré, dénoncé, transcrit au bureau des hypothèques, le vingt-neuf du même mois, volume 3, numéro 15.

L'immeuble ci-dessus désigné a été adjugé à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco du deux mars 1900, moyennant le prix de 10,200 francs, à madame Delphine DAFIS, épouse séparée de biens de M. ESCOFFIER, demeurant à Monte Carlo, villa Fernand.

Mais suivant acte fait au greffe du Tribunal Supérieur le dix mars 1900, le sieur François MÉDECIN, architecte à Monaco, ayant M^e de LOTH pour avocat, a déclaré surenchérir du sixième le prix ci-dessus.

En conséquence il sera, à l'audience des criées du vingt-quatre avril 1900, procédé à une nouvelle adjudication dudit immeuble sur la nouvelle mise à prix de **onze mille neuf cents francs**, outre les charges, ci **11,900 francs**.

Purge légale :

Il est ici déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, qu'ils devront, sous peine de déchéance, la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le 12 mars mil neuf cent.

(Signé) BARBARIN.

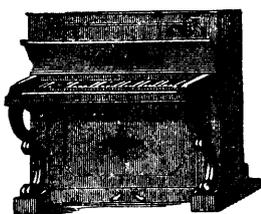
Enregistré.

NOTA. — Pour renseignements s'adresser à M^e Barba-rin, avocat, ou consulter le cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Supérieur.

AVIS

Le mercredi onze avril courant, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Palais de Justice, à Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce consistant en **Maison meublée avec Pension bourgeoise**, ayant dépendu de la Société ONEGLIA-ARSONNEAU.

Le Liquidateur : A. CIOCO.



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en **3 ans**, à partir de **25 fr. par mois**.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^e le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe et d'utilité. La nombreuse et élégante clientèle qui l'honore de sa confiance trouvera un choix considérable de nouveautés vendues à des prix défiant toute confiance.

Articles de Paris, jouets, maroquinerie, papeterie, photographies, souvenirs du pays, fournitures de bureau, roulettes et tapis, articles de voyage, ombrelles, parapluies, cannes.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1900

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Avril	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
	2	752.5	752.4	751.9	751.9	752.5	13.0	15.5	16.0	13.0			
3	55.2	56.0	57.0	57.5	58.4	12.5	14.0	14.0	12.0	11.0	78	N.-E. fort.	Nuageux.
4	57.3	57.0	56.0	55.2	55.0	9.0	9.5	10.0	10.0	10.0	80	S.-O. léger.	Couvert, pluie.
5	54.3	54.6	54.0	54.0	54.0	10.5	13.0	14.5	12.0	11.0	82	S.-O. léger - N.-E. léger.	—
6	54.1	54.1	54.0	54.0	53.7	11.5	12.5	12.5	12.0	11.0	77	—	Nuageux.
7	50.0	48.0	46.0	45.0	44.0	12.0	14.0	16.0	13.0	12.0	69	—	Beau.
8	43.2	44.3	45.0	46.0	47.6	13.0	15.0	17.0	15.0	13.0	68	N.-E. léger.	Variable.
DATES		2	3	4	5	6	7	8					
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima		16.0	14.5	11.0	15.0	14.0	17.0	17.5			
		Minima		10.0	10.0	9.0	9.5	10.5	10.0	10.5			
											Pluie tombée: 6 ^{mm} 9		